

## PROGRAMME DE LA JOURNÉE DE FORMATION

### MATIN : ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES

#### PHYSIOPATHOLOGIE DU SOMMEIL ET DU SAOS

- Place du chirurgien-dentiste dans l'équipe pluridisciplinaire
- Le sommeil normal et ses différents stades
- Le sommeil pathologique : SAOS et ronflements
- Le diagnostic

#### LES TRAITEMENTS DU SAOS ET DU RONFLEMENT

- Traitements hygiéno-diététique et posturaux
- Traitements chirurgicaux : tissus durs, tissus mous
- Traitements mécaniques : la ventilation par PPC, les orthèses d'avancée mandibulaire

#### LES ORTHÈSES D'AVANCÉE MANDIBULAIRE(OAM)

- Historique, principe de fonctionnement et efficacité clinique
- Les orthèses actuelles
  - > Critères de réalisation
  - > Les OAM de laboratoire
  - > Les OAM auto-adaptables
- Relations avec la Sécurité Sociale et obligations légales

#### RÔLE DU CHIRURGIEN-DENTISTE

- Dépistage
- Traitements :
  - > Examen clinique, Indications, contre-indications
  - > Effets secondaires : positifs et négatifs
  - > Réalisation, réglages et suivi

FORMATEUR  
Dr Gérard  
VINCENT

LES +  
DE CETTE  
FORMATION

### APRES-MIDI : ENSEIGNEMENT CLINIQUES

- Atelier : travail en binôme
  - > Examen clinique occluso-musculo articulaire
  - > Pose et réglage des orthèses de port immédiat
  - > Pose et réglage des orthèses sur mesures

- Chaque praticien repart avec sa propre orthèse
- La formation est directement applicable au cabinet
- Élargissement du domaine de compétence
- Formation indépendante de l'expérience, de la compétence et du type d'exercice des praticiens
- Formation très interactive

CONSEILS PERSONNALISÉS AU 01 44 90 93 91/94 OU À [FORMATION@UFSBD.FR](mailto:FORMATION@UFSBD.FR)

**urps**  
CHIRURGIENS  
DENTISTES NOUVELLE  
AQUITAINE

L'union par l'action

22 MARS 2018 - AGEN

Nouvelle session :  
13 AVRIL 2018 - LA ROCHELLE

14 JUIN 2018 - LIMOGES

Date supplémentaire !  
15 JUIN 2018 - BORDEAUX

1<sup>RE</sup> ÉDITION

# Formation clinique au traitement du **Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil (SAOS)** et du **ronflement par Orthèse d'Avancée Mandibulaire (OAM)**

par **ufsbd** 

Avec atelier  
pratique

Pour tous  
les **omnipraticiens**,  
les **orthodontistes**  
et **stomatologues** soucieux  
de prendre en charge  
des **malades qui s'ignorent  
ou en absence  
de traitement**

# Formation clinique au traitement du SAOS et du ronflement par OAM

par **ufsbd**  
UNION FRANÇAISE POUR LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

**Le traitement du SAOS repose essentiellement sur la VPPC** (Ventilation par Pression Positive Continue). Elle consiste à ouvrir les voies aériennes supérieures en envoyant de l'air sous pression grâce à un masque posé sur le visage du patient et relié à une machine (compresseur) par l'intermédiaire d'un tuyau. **Bien que très efficace ce traitement est très mal supporté par les patients (15 % de refus, 35 % d'abandon).**

Depuis quelques années le traitement par orthèse, beaucoup mieux toléré, prend de plus en plus d'importance. Il est recommandé par la Haute Autorité de Santé (HAS) en première intention pour les SAOS faibles et modérés et en deuxième intention pour les SAOS sévères en cas de refus ou d'abandon de VPPC.

La HAS précise également que :

- la prescription nécessite la **collaboration entre un spécialiste du sommeil** (diagnostic, traitement, suivi) **et un praticien** ayant des connaissances à la fois sur le sommeil et sur l'appareil manducateur (examen dentaire, prise d'empreintes, ajustements et réglages).
- la prescription sera précédée d'**un examen dentaire** pour éliminer toute contre-indication dentaire ou articulaire.

Ce praticien doit être le Chirurgien-Dentiste pour peu qu'il acquiert les compétences nécessaires.

## Offre spéciale pour les chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine

PLACES LIMITÉES À 15 PERSONNES

### Objectifs pédagogiques

- Apport de connaissances nécessaires sur le sommeil
- Indications et contre-indications au traitement par orthèse
- Dépistage des malades et relations interdisciplinaires indispensables
- Choix, réalisation, réglage et suivi des orthèses

**urps**  
CHIRURGIENS DENTISTES NOUVELLE AQUITAINE

L'union par l'action

L'URPS Chirurgiens-Dentistes de Nouvelle Aquitaine participe activement au financement de cette formation.

Prix de la formation  
*\*tarif spécial partenariat URPS Nouvelle Aquitaine*

390 €\*  
↓

Hauteur de la participation URPS Nouvelle Aquitaine

**urps**  
CHIRURGIENS DENTISTES NOUVELLE AQUITAINE  
L'union par l'action

200 €  
↓

190 €\*\*

Reste à régler pour le praticien

\*\*Les 190 € restants peuvent être 100 % remboursés par le FIF PL, sous réserve d'un crédit suffisant et selon les conditions FIF PL. Il suffit de faire une demande de prise en charge sur : [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)

**DURÉE**  
1 journée de formation présentielle

**HORAIRE**  
9h00 – 17h30 (déjeuner inclus)

**PUBLIC**  
Chirurgien-dentiste

**FORMATEUR**  
Dr Gérard VINCENT

CONSEILS PERSONNALISÉS AU 01 44 90 93 91/94 OU À [FORMATION@UFSBD.FR](mailto:FORMATION@UFSBD.FR)

CONSULTEZ LE PROGRAMME



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Prix de la formation	390 €* <b>200 €</b>
<b>Participation URPS Nouvelle Aquitaine</b>	<b>200 €</b>
<b>Reste à régler pour le praticien</b> Les 190 € restants peuvent être 100 % remboursés par le FIF PL, sous réserve d'un crédit suffisant et selon les conditions FIF PL. Il suffit de faire une demande de prise en charge sur : <a href="http://www.fifpl.fr">www.fifpl.fr</a>	<b>190 €</b>

### Conditions pour bénéficier de l'offre partenaire URPS NA :

Pour participer à cette formation, vous devez être chirurgien-dentiste libéral exerçant dans une commune de la région Nouvelle Aquitaine.

### Conditions pour bénéficier de la prise en charge du FIF PL :

- Je suis chirurgien-dentiste exerçant en libéral
- Je fais une demande de prise en charge sur le site du FIF PL et je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement d'un montant de 190 € à UFSBD FORMATION  
7 rue Mariotte 75017 PARIS.

\*tarif spécial partenariat URPS Nouvelle Aquitaine

En remplissant ce bulletin d'inscription je m'engage à participer à la formation dans sa totalité. Les lieux, horaires et conventions me seront communiqués environ 15 jours avant la journée de formation. Pour toute annulation à moins de 21 jours ouvrés de la formation, aucun remboursement ne pourra être demandé et votre chèque sera encaissé.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant, l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner la prestation au plus tard 15 jours avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.



BULLETIN D'INSCRIPTION

CONSEILS PERSONNALISÉS AU 01 44 90 93 91/94 OU À [FORMATION@UFSBD.FR](mailto:FORMATION@UFSBD.FR)

Indiquez votre choix

**22 MARS 2018 - AGEN**

**13 AVRIL 2018 - LA ROCHELLE**

**14 JUIN 2018 - LIMOGES**

**15 JUIN 2018 - BORDEAUX**

Nom du participant : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

RPPS (carte de l'ordre) : .....

ADELI : .....

Tél : .....

Email : .....